

Adaptation du service de répit

pour les personnes proches aidantes d'aînés (PPAA) en fonction du contexte de pandémie

L'EXPÉRIENCE DE L'APPUI ET LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (SAGLAC)

Ce cahier fait partie d'un recueil de pratiques ayant comme objectif de favoriser le soutien et la pleine reconnaissance des personnes proches aidantes d'aînés (PPAA). Il a été produit à la suite d'une collecte de pratiques réalisée dans plusieurs établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Le recueil est composé de cahiers répartis en différentes thématiques. Il est diffusé, entre autres, sur la [Communauté virtuelle de pratique \(CdP\) Proche aideance](#).

Ce cahier s'adresse aux acteurs des secteurs public, associatif, communautaire ou privé, engagés au sein d'organisations ayant à cœur la proche aideance.

Ce cahier porte sur l'adaptation des services de répit pour les PPAA en contexte de pandémie de L'Appui Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il possède deux sections, l'une descriptive et l'autre réflexive, visant à stimuler vos réflexions afin d'adapter cette pratique à votre milieu.



« Accompagner, c'est co-construire (...); c'est cheminer conjointement, accepter l'incertitude, s'impliquer, écouter, comprendre, orienter vers un mieux... »²

« L'accompagnement se pense à partir de ce qui mobilise les personnes. »³

Notre intention

La pratique présentée dans ce cahier vise des actions concrètes qui favorisent le soutien et la pleine reconnaissance des PPAA; elle se veut être une **inspiration pour passer à l'action**. De plus, les expériences de chacun sont susceptibles de la **faire évoluer**.

Ce cahier est construit afin de susciter **la réflexion**.

À noter que les réflexions proposées prennent ancrage dans **l'approche d'accompagnement**¹. Cette approche invite les personnes à mobiliser leurs forces et leur autonomie pour atteindre leur but. Elle prend assise sur l'implication, dès l'initiation d'une démarche, de l'ensemble des acteurs concernés. L'approche d'accompagnement encourage le travail de partenariat et de concertation et fait la promotion des connaissances de tous les niveaux, sans les hiérarchiser, que ce soit les savoirs expérimentiels ou issus de la recherche. Toutes ces composantes visent à favoriser l'implantation de bonnes pratiques, inspirées des pratiques prometteuses présentées dans cette trousse d'accompagnement.

Pourquoi s'intéresser à une pratique d'adaptation des services de répit pour les PPAA en contexte de pandémie?

Le répit vise à prévenir l'épuisement des PPAA pour qu'elles puissent continuer à offrir leur aide, sans compromettre leur propre qualité de vie. Il se définit comme un « **service généralement planifié** dont l'objectif est de procurer un temps de détente au proche aidant afin de compenser le stress et la fatigue supplémentaire occasionnés par les besoins particuliers d'une personne ayant une incapacité. » En outre, le répit est un des besoins les plus exprimés par les PPAA. Même si beaucoup de PPAA expriment leur besoin d'avoir accès à du répit, les études démontrent que les impacts positifs du répit ont une portée parfois limitée. Ceci peut s'expliquer par un manque de flexibilité ou d'adaptation d'un tel service aux besoins évolutifs de la PPAA. En d'autres mots, les services de répit devraient s'adapter aux besoins de la PPAA et non l'inverse.

« Accompagner est un acte rendant capable toute personne d'être agente de changement. »⁴



En mars 2020, le gouvernement du Québec déclare l'état d'urgence en raison de la pandémie de COVID-19. À la suite de cette annonce, plusieurs services aux personnes proches aidantes sont interrompus, tels que les services de répit. Lors de la pandémie de COVID-19, les horaires de tous ont été chamboulés; la latitude des personnes proches aidantes à gérer un calendrier et des horaires de manière optimale a été limitée et les solidarités familiales ont été mises à mal par les protocoles sanitaires. **Dans ce contexte, planifier du répit est alors chose difficile.** C'est dans cette perspective que L'Appui Saguenay-Lac-Saint-Jean (SAGLAC) a mis en place une offre de services de répit, adaptée au contexte de pandémie.

À noter toutefois, que peu importe le contexte, une pratique d'adaptation des services de répit aux besoins des PPAA reste pertinente.



En quoi consiste la démarche d'adaptation des services de répit en contexte de pandémie de L'Appui SAGLAC?

Durant la première vague de la pandémie de COVID-19, la Société d'Alzheimer du SAGLAC a dû interrompre le service de **répit de groupe hors domicile** en raison des mesures sanitaires imposées. Le constat de cette coupure de service fut de taille : environ 220 personnes proches aidantes avaient alors perdu leur répit d'une journée de sept heures par semaine. La Société Alzheimer a tout de même réussi à maintenir certains services moins affectés par les mesures sanitaires, que celui du répit de groupe hors domicile.

Quel est l'objectif de cette pratique?

Face à cette situation, L'Appui SAGLAC a décidé de participer à l'adaptation des services de répit dans sa région. En effet, en tant que bailleur de fonds de services de répit, L'Appui SAGLAC reconnaissait sa responsabilité d'offrir un service qui soit adapté aux besoins de la clientèle et d'une qualité irréprochable. Ainsi, afin d'offrir un service de répit aux PPAA de la région, et ce, en contexte de pandémie, l'objectif a été de **transformer le répit de groupe offert par la Société Alzheimer SAGLAC en répit individuel à domicile.**

Pour ce faire, ces deux organisations se sont fortement inspirées des deux formes de répit ayant été maintenues par la Société Alzheimer SAGLAC, soit :

1. Le répit équipe volante (répit atypique à domicile);
2. Le répit 4 jours et moins (24/24 h, 7/7 jours).

Comment repenser l'offre de services de répit en contexte de pandémie?

Les PPAA de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer déjà connues du réseau de la santé et des services sociaux ont été priorisées afin de pallier rapidement à leur perte de services (7 heures de répit par semaine). Ainsi, la Société Alzheimer SAGLAC a communiqué avec les 220 PPAA qui bénéficiaient du service de répit, afin de valider leurs besoins, en termes de répit, durant ce contexte particulier. En outre, afin de bien répondre à ces besoins, aucune formule pré-planifiée de répit n'a été proposée. Même s'il aurait été plus facile de déterminer une plage horaire fixe (ex : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00), il a été décidé de s'adapter à l'horaire des PPAA et non l'inverse. Pour ce faire, des plages horaires de répit atypique ont été instaurées (soir et fin de semaine). De plus, il a été offert aux PPAA de diviser leur bloc de sept heures en plusieurs périodes (ex : deux blocs de trois heures et trente minutes répartis sur deux jours).

De plus, certaines PPAA ayant refusé de prime abord l'offre de répit à domicile, il a été prévu qu'une offre de répit ponctuel pourrait leur être offerte si elles décidaient de revenir sur leur décision. Ainsi, la Société d'Alzheimer SAGLAC pouvait être en mesure de répondre à la demande de répit, et ce, dans un délai de quatre à huit heures. Pour ce faire, de la main-d'œuvre supplémentaire sur appel a été mise en place afin de pallier au débordement de demandes, au besoin. De plus, afin d'assurer l'accessibilité à ce service, ce répit individuel à domicile était gratuit.

En ce qui concerne la prise de rendez-vous pour avoir accès au service, un dossier complet a été ouvert dès la demande d'aide, afin de limiter les questions posées à la PPAA. Pour ne pas déstabiliser les usagers et maintenir la confiance de la personne proche aidante, des jumelages stables avec un préposé ont été priorisés. De plus, lorsque le préposé se présente au domicile, la PPAA a le choix de rester ou de partir, car en raison des mesures de confinement, les lieux où cette dernière peut se rendre sont limités.

Quels sont les collaborateurs et partenaires ayant permis la réalisation de cette pratique?

L'Appui SAGLAC a eu un rôle de proactivité et de leadership auprès de la Société d'Alzheimer SAGLAC. Ainsi, il a soutenu l'organisme dans l'adaptation de son offre de services selon les besoins de la clientèle. De plus, L'Appui a accompagné l'organisme dans l'entièreté de la démarche (soutien financier, administratif, etc.). La Société Alzheimer SAGLAC, supportée par L'Appui SAGLAC, a également entamé un travail de mobilisation et de conscientisation auprès du personnel allant à domicile afin de les informer et de leur permettre d'avoir un discours rassurant avec les usagers. En effet, les PPAA peuvent craindre de contracter la COVID-19 s'ils laissent rentrer un intervenant dans leur domicile. Il est également possible que les intervenants éprouvent ces inquiétudes.

Quelles sont les retombées positives de cette pratique?

Par cette pratique, les PPAA ont pu bénéficier d'un répit encore plus adapté à leurs besoins. De plus, dans certains cas, le nombre d'heures du service de répit a même pu être bonifié. Finalement, en formant adéquatement le personnel, celui-ci a pu jouer un rôle rassurant auprès des PPAA, car plusieurs d'entre eux étaient dans un grand état d'anxiété face à la COVID-19.

Quels sont les conditions gagnantes et les enjeux à prendre en compte pour actualiser cette pratique?

L'acquisition des retombées positives demande la mise-en-œuvre de certaines conditions gagnantes. Si l'existence de l'équipe volante de répit de la Société d'Alzheimer SAGLAC est une condition facilitante de cette pratique, il existe d'autres conditions qui peuvent influencer positivement la réussite d'une pratique similaire. Ainsi, il est possible de constater que cette pratique actualise certains des éléments essentiels tels qu'énoncés dans le **Guide des pratiques prometteuses en répit**¹⁰. Plus précisément, du point de vue de l'Appui SAGLAC, les éléments suivants sont considérés comme des conditions gagnantes :

● Adopter un esprit de partenariat et de collaboration entre le bailleur de fonds et le donneur de services

- Être proactif, assurer un rôle de leadership auprès du donneur de services;
- Être à l'écoute des nouveaux besoins des proches aidants et y répondre;
- Mobiliser, rassurer et conscientiser le personnel qui va à domicile;
- Adapter son offre de services selon les besoins de la clientèle et non selon la facilité;
- Accompagner et soutenir le donneur de services dans la démarche.

● Faire preuve de flexibilité

- Être à l'écoute des besoins de chaque proche aidant et y répondre;
- Offrir des plages horaires de répit atypique (soir, fin de semaine);
- Offrir des blocs d'heures de répit adaptés au besoin de la dyade « personnes aidante – aidée »;
- Être en mesure d'offrir du répit ponctuel ou planifié;
- Être en mesure de répondre aux besoins de la clientèle avec un délai maximum de 48 h.

● S'assurer de l'accessibilité des services

- Garder en tête que le proche aidant doit payer le moins cher possible pour son service puisque cela peut être un frein;
- Respecter les souhaits du proche aidant (quitter ou non le domicile);

- Rendre l'utilisation facile (prise de rendez-vous rapide);
- Prioriser les proches aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, donc déjà connus du réseau.

● Demeurer professionnel et assurer une stabilité des services

- Préserver la qualité du service à laquelle les personnes proches aidantes sont habituées;
- Essayer autant que possible de faire des jumelages stables (même préposé à chaque semaine);
- Former adéquatement les préposés pour rassurer la clientèle (mesures sécuritaires);
- Avoir des préposés sur appel pour faire face aux débordements.

En plus de ces conditions gagnantes, il est également important de prendre en considération certains enjeux, soit :

● **L'enjeu de la réorganisation des services**

Il est difficile de se dégager de l'état d'urgence afin d'avoir une approche préventive. Aussi, pour maintenir les activités de soutien pour les PPAA, initialement prévues en groupe, de multiples adaptations sont nécessaires, comme les centres d'activités se transformant en répit à domicile, la fermeture des centres de jour en CHSLD, etc. Ceci a pour conséquence de mettre une certaine pression sur les services à domicile. En outre, il existe un écart entre le nombre de demandes et les services pouvant être offerts en raison des mesures sanitaires et du manque de main-d'œuvre. Dans les faits, le contexte de pandémie fait en sorte que l'offre de répit par personne et par jour ne peut suffire à la demande.

En ce qui concerne les partenariats potentiels, les balises strictes et la complexité de l'élaboration des ententes de services comportent leur lot de défis et d'enjeux. De plus, chaque région ne possède pas le même bassin de partenaires potentiels.

● **L'enjeu de la confiance**

La peur de la contamination et la méconnaissance des services en place font en sorte que les usagers et les proches refusent ceux-ci. Ceci n'est pas sans conséquence sur l'augmentation des demandes d'hébergement et sur la décompensation des PPAA.

En contexte de pandémie, beaucoup de services de répit ont dû être donnés à domicile. Néanmoins, même avant la pandémie de COVID-19, il était difficile pour les intervenants d'avoir la confiance des usagers pour ces services. Ainsi, les défis sont d'autant plus grands devant la menace d'une potentielle contamination à la COVID-19.

● **L'enjeu de la gestion de la main-d'œuvre¹**

La disponibilité des ressources a été amoindrie en raison du délestage, de la prestation canadienne d'urgence (PCU), des mesures préventives en cas de tests positifs à la COVID-19 et de l'épuisement des ressources humaines. De plus, le contexte de pandémie a mis en lumière la nécessité de limiter le nombre d'intervenants prodiguant des soins à une même personne.

Merci à L'Appui du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'avoir participé à cette démarche, particulièrement à M. Steeve Ménard, directeur général.



Comment passer à l'action?

Si cette pratique vous intéresse, les prochaines pages vous proposent quelques réflexions afin de valider si celle-ci pourrait être pertinente et adaptable dans votre milieu. Il ne s'agit pas d'un manuel d'instructions pour implanter une pratique. Il s'agit plutôt d'une manière de structurer votre pensée, en soutenant votre prise de décision de manière éclairée et la priorisation d'actions à entreprendre pour favoriser l'adaptation cohérente de cette pratique, en fonction des caractéristiques (forces, enjeux, etc.) de votre milieu.

Constater et observer

La première étape de réflexion à amorcer est celle visant à bien saisir la réalité actuelle. Il est conseillé de se poser certaines questions sur l'état actuel des choses, afin de valider la présence, ou l'absence, du problème auquel tente de répondre une pratique qui vise l'adaptation des services de répit destinés à la PPAA en contexte de pandémie. Il s'agit d'effectuer une première lecture sommaire de la situation qui vous permettra de prendre la décision d'aller de l'avant ou non, dans la mise en œuvre de cette initiative.

Pour ce faire, il est suggéré de vous poser les questions suivantes :

Est-ce que les services de répit offerts par mon organisation sont perturbés en raison de la pandémie?

Est-ce que des PPAA déjà connues par le RSSS n'ont plus accès à leur service de répit en raison de la pandémie?

Est-ce que le contexte de pandémie génère une difficulté, pour ces PPAA, pour planifier leur moment de répit en raison de la pandémie?

Pour répondre à ces questions, vous êtes invité à interpeller des représentants d'organisation et des acteurs engagés auprès des proches aidants et de leur

famille (ex. : organismes communautaires, coopératives de services, etc.).

S'il semble que la majorité de ces questions se répondent de manière positive, il serait peut-être pertinent, tout comme pour L'Appui et la Société Alzheimer SAGLAC, de mettre en place une offre de services de répit, adaptée au contexte de pandémie et destinée aux PPAA de votre région.

Pour faciliter la poursuite de la démarche, il est suggéré à cette étape-ci d'explicitier certains éléments contextuels en se posant les questions suivantes¹² :

À quelle problématique spécifique cette démarche répond-elle?

Quelles sont les causes et les conséquences du problème identifié?

Quels seraient les résultats souhaités à l'issue de cette démarche?

Quelles sont les personnes visées par cette démarche?

Avec ces éléments en main, il sera plus aisé de bien communiquer l'objectif derrière cette démarche et d'y rattacher des réflexions et des actions pertinentes.

Analyser la situation actuelle

Afin de bien arrimer la démarche au contexte de votre milieu, il est conseillé de prendre le temps de réfléchir à certains éléments, dont les services déjà en place et les besoins du milieu. Il serait important aussi, à ce niveau, d'effectuer un survol des savoirs scientifiques et de ceux issus du terrain. Les données recueillies vous permettront de mieux définir les objectifs et priorités de votre démarche.

Voici des questions qu'il est suggéré de vous poser en ce sens :

Quels sont les besoins des PPAA en matière de répit en contexte de pandémie?

Est-ce qu'un portrait des services de répit offerts dans mon territoire est disponible?

Quels organismes (ex. : organismes communautaires, coopératives, établissements de santé et services sociaux) offrent des services de soutien en répit auprès des PPAA dans votre région?

Quels sont les services de répit pour les PPAA qui ont été suspendus en raison du contexte de pandémie?

Quelles sont les ressources (financière, matérielle et humaine) disponibles pour implanter et actualiser la pratique?

Les sources de collecte des données peuvent être variées et s'effectuer à partir :

- D'entrevues individuelles ou de groupe;
- De la constitution de comités ad hoc ou de comités consultatifs;
- De sondages en ligne ou par téléphone;
- D'une recension des données auprès d'instances travaillant dans le domaine (ex. : L'Appui ou la Société Alzheimer);
- Une recension des données sommaire à partir d'Internet, des portails d'instances publiques pour identifier les orientations ministérielles, de la littérature grise et de la littérature scientifique (ex. : CvP Aînés, section Bons coups ou la Boîte à outils PPAA).

Il ne s'agit pas de faire un portrait exhaustif des besoins et des services en matière de répit de votre région, mais de faire au mieux pour agir en complémentarité avec les services déjà offerts. Par ailleurs, en consultant les acteurs du terrain à cette étape assez précoce de votre démarche, cela permet de les sensibiliser et de les mobiliser, ainsi que de favoriser leur appropriation de celle-ci¹³.

Explorer la réceptivité du terrain

Le travail de collaboration entre L'Appui et la Société d'Alzheimer SAGLAC a permis la réussite de cette pratique. C'est pourquoi il est essentiel, à l'étape préparatoire, de s'assurer de la réceptivité du terrain, c'est-à-dire de savoir, d'une manière générale, dans quelle mesure l'implantation de cette pratique sera adaptable au contexte, acceptée et utilisée. De plus, la mise en place d'une nouvelle pratique nécessite que certaines conditions soient présentes (ex. : projet soutenu par l'établissement, fenêtre d'opportunité). Il est donc conseillé de vous poser des questions autant sur l'environnement interne (votre organisation), que sur l'environnement externe, afin d'avoir une bonne vision des facilitateurs et des barrières à anticiper pour l'adaptation des services de répit destinés aux PPAA en contexte de pandémie.

Voici des exemples de questions à vous poser en ce sens :

Est-ce que la planification d'une offre de services de répit adaptée au contexte de pandémie à l'intention des PPAA s'insère dans une/des priorité(s) ministérielle(s)?

Est-ce que la planification d'une offre de services de répit adaptée au contexte de pandémie à l'intention des PPAA s'insère dans une/des priorité(s) organisationnelles(s)?

Est-ce que la direction de mon service est sensibilisée à l'importance d'offrir des services de répit adaptés aux besoins des PPAA en contexte de pandémie?

Une fois cette validation faite, la prochaine étape consisterait à cibler les acteurs-clés à impliquer dans le processus de mise-en-œuvre de cette démarche. Les individus sont porteurs de normes, de mentalités et d'affiliations culturelles qui peuvent influencer favorablement ou non le déploiement d'un projet. Prendre le temps d'identifier et de consulter les parties prenantes au tout début d'un projet, peut favoriser leur appropriation du projet et même d'en faire la promotion¹⁴.

Quelle(s) direction(s) de mon établissement et/ou organismes communautaires pourrait(ent) être porteur(s) de cette démarche?

Quels sont les partenaires internes qui pourraient appuyer cette démarche ou y contribuer?

Quels sont les partenaires externes qui pourraient appuyer cette démarche ou y contribuer?

Une fois le repérage des acteurs-clés terminé, il serait judicieux à cette étape-ci d'identifier les facteurs facilitateurs et les freins à cette pratique.

À titre d'exemple, il est suggéré de vous poser les questions suivantes :

Quels sont les enjeux (main-d'œuvre, financier, confiance et collaboration entre les partenaires ou avec les usagers, etc.) qui pourraient freiner ou compliquer l'implantation de cette pratique?

Quelles sont les forces en place (ex. : organismes offrant des services de répit n'ayant pas été perturbés par la pandémie) qui pourraient appuyer ou faciliter l'implantation de cette pratique?

Vous voulez aller plus loin?

Les réflexions proposées ci-haut vous aideront à déterminer si une pratique comme l'adaptation des services de répit en contexte de pandémie pourrait être pertinente et adaptable dans votre contexte particulier. Si tel est le cas, la prochaine étape à entreprendre serait la rédaction d'un court devis, qui détaillerait les étapes d'implantation de la pratique, les livrables, les personnes responsables de la démarche, ainsi que les coûts approximatifs associés à chaque étape. Il est aussi suggéré d'anticiper dès maintenant les processus d'évaluation à mettre en place pour améliorer en continu cette pratique. Pour vous inspirer dans votre démarche et poser des actions facilitant l'implantation de bonnes pratiques dans le RSSS, vous êtes encouragé à consulter le [Guide pour accompagner l'implantation de bonnes pratiques](#).

N'hésitez pas à contacter L'Appui et la Société Alzheimer du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour avoir de plus amples détails sur l'organisation des services de répit et discuter des adaptations que vous anticipez pour votre région. De plus, dans le but d'améliorer continuellement les pratiques et d'offrir un service répondant aux grands paramètres d'une pratique prometteuse en répit pour les PPAA, vous êtes invité à consulter et vous inspirer du [Guide des pratiques prometteuses en répit auprès des proches aidants d'aînés¹⁵](#) de L'Appui.



Produit par l'équipe des projets nationaux en transfert des connaissances de l'*Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux*, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Avec le soutien financier de la *Direction des services aux aînés, aux proches aidants, en ressources intermédiaires et de type familial* du ministère de la Santé et des Services sociaux

Année de production : 2021

La direction artistique et le graphisme ont été réalisés par *Noémie Ledoux et Marie-Anne C. Duplessis*. Les illustrations ont été créées par *Marie-Anne C. Duplessis*



Références et notes

- 1 Lane, J. et al. (2015). *Guide pour accompagner l'implantation de bonnes pratiques*. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, URL https://www.iuplsss.ca/clients/SanteEstrie/Sous-sites/Centres_de_recherche/IUPLSSS/transfert_connaissances/outils-publications/Guides-outils/Guide_pour_accompagner_implantation_bonnes_pratiques_CIUSSSE.pdf.
- 2 Maela, P. (2016). *Conférence L'accompagnement en pratique*, Université Rennes 2 / AIPU France / Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, diffusé le 22-06-2016, URL <https://www.lairedu.fr/media/video/conference/laccompagnement-pratique-conference-interactive/>.
- 3 Maela, P. (2009). *L'accompagnement dans le champ professionnel*, URL <https://www.cairn.info/revue-savoirs-2009-2-page-11.htm>.
- 4 Schwartz, B., cité par Morin, P. dans Paul Maela (2016). *Conférence L'accompagnement en pratique*, Université Rennes 2 / AIPU France / Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, diffusé le 22-06-2016, URL <https://www.lairedu.fr/media/video/conference/laccompagnement-pratique-conference-interactive>.
- 5 CdP Aînés, *Fiche répit*, contenu créé dans le cadre d'un projet spécial 2019-2020 par les gestionnaires-pivot du volet PPAA de la CvP Aînés.
- 6 CdP Aînés, *Fiche répit*, contenu créé dans le cadre d'un projet spécial 2019-2020 par les gestionnaires-pivot du volet PPAA de la CvP Aînés.
- 7 CdP Aînés, *Fiche répit*, contenu créer dans le cadre d'un projet spécial 2019-2020 par les gestionnaires-pivot du volet PPAA de la CvP Aînés.
- 8 CdP Aînés, *Fiche répit*, contenu créé dans le cadre d'un projet spécial 2019-2020 par les gestionnaires-pivot du volet PPAA de la CvP Aînés.
- 9 CvP Aînés, *Fiche adaptation des services de répit en contexte de pandémie*, contenu créé dans le cadre du projet spécial 2020-2021 par les gestionnaires du volet PPAA de la CvP Aînés.
- 10 L'Appui pour les proches aidants d'aînés (2013). *Guide des pratiques prometteuses en répit*. URL https://www.lappui.org/Organisations/content/download/10018/guide_file/Guide%20REPIT%20%28VF%29.pdf
- 11 CvP Aînés, *Fiche adaptation des services de répit en contexte de pandémie*, contenu crée dans le cadre du projet spécial 2020-2021 par les gestionnaires du volet PPAA de la CvP Aînés.
- 12 Lane, J. et al. (2015). *Guide pour accompagner l'implantation de bonnes pratiques*. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, URL https://www.iuplsss.ca/clients/SanteEstrie/Sous-sites/Centres_de_recherche/IUPLSSS/transfert_connaissances/outils-publications/Guides-outils/Guide_pour_accompagner_implantation_bonnes_pratiques_CIUSSSE.pdf.
- 13 LANDRY, R., AMARA, N., et LAMARI, M. (2000). *Évaluation de l'utilisation de la recherche sociale subventionnée par le CQRS*. Première partie - L'offre de recherche sociale : La perspective des chercheurs. Deuxième partie - La demande de recherche sociale : La perspective des utilisateurs. Québec, Université Laval.
- 14 Lane, J. et al. (2015). *Guide pour accompagner l'implantation de bonnes pratiques*. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, URL https://www.iuplsss.ca/clients/SanteEstrie/Sous-sites/Centres_de_recherche/IUPLSSS/transfert_connaissances/outils-publications/Guides-outils/Guide_pour_accompagner_implantation_bonnes_pratiques_CIUSSSE.pdf.
- 15 L'Appui pour les proches aidants d'aînés (2013). *Guide des pratiques prometteuses en répit*. URL https://www.lappui.org/Organisations/content/download/10018/guide_file/Guide%20REPIT%20%28VF%29.pdf.

Le genre masculin est utilisé dans ce cahier comme genre neutre dans le but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.